

L'Education Physique et Sportive à l'Ecole Primaire Comment mettre en œuvre son enseignement dans les classes ?

L'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) vise le développement des capacités et des ressources nécessaires à l'apprentissage des conduites motrices adaptées à des situations de plus en plus complexes.

À l'école maternelle, l'activité physique et les expériences corporelles contribuent au développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel de l'enfant. **L'élève construit son répertoire moteur** à travers les situations qui lui sont proposées : déplacements, équilibres, manipulations, projections et réceptions d'objets.

L'élève constate à travers les répétitions le résultat de son action. Il découvre les possibilités de son corps.

Au cycle 2, l'EPS répond au besoin et au plaisir de bouger, développe le sens de l'effort et de la persévérance, permet de mieux se connaître, de mieux connaître les autres et de veiller à sa santé. L'enseignement offre **une première initiation aux activités physiques, sportives et artistiques (APSA)**.

Les actions motrices fondamentales seront combinées, enchaînées voire complexifiées au travers de la pratique des activités physiques, sportives et artistiques qui leur donnent tout leur sens.

Au cycle 3, l'EPS contribue à l'éducation à la santé, à la sécurité, à la responsabilité et à l'autonomie.

L'idée d'enrichissement, de perfectionnement, d'affinement et de complexification doit transparaître dans la démarche et la mise en œuvre pédagogique. À ce stade, l'élève devient capable de mettre en place un projet d'action.

Dans le même temps, l'EPS :

- favorise **l'accès au patrimoine culturel** que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques, pratiques sociales de référence,
- contribue à **la formation du citoyen** (comprendre la règle, la respecter, la faire évoluer, afin de permettre la poursuite de l'activité).

1 LES TEXTES REGLEMENTAIRES

De nombreux textes règlementaires qui cadrent les activités physiques et sportives ont été élaborés. Ils sont disponibles sur le site de la DENC.

- Circulaire CS13-3700-384/ DENC du 15 juillet 2013 : les intervenants extérieurs à l'école – les intervenants en EPS
- Circulaire CS13-3700-618/DENC du 18 novembre 2013 – circulaire relative aux activités physiques et sportives nécessitant un encadrement renforcé
- Lettre de cadrage CS213-3700-619/DENC du 18 novembre 2013, lettre de cadrage pour la pratique des activités aquatiques à l'école
- Lettre de cadrage CS213-3700-620/DENC du 18 novembre 2013, lettre de cadrage pour la pratique des activités nautiques à l'école

2 LES PROGRAMMES DES ECOLES

L'EPS fait partie intégrante des Programmes (P) des écoles maternelles et élémentaires de la Nouvelle-Calédonie. cf. délibération N°191 du 13 janvier 2012 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de l'organisation de la scolarité en cycles pluriannuels, les orientations relatives à l'enseignement de l'EPS à l'école, ainsi que les compétences devant être acquises à la fin de chaque cycle, sont précisées dans « les programmes des écoles » aux pages suivantes:

- *Agir et s'exprimer avec son corps à l'école maternelle* (p 13 du P.)
- *Education Physique et Sportive au Cycle des Apprentissages Fondamentaux* (p 25, 26 et p 34 du P.)
- *Education Physique et Sportive au Cycle des Approfondissements* (p 46, 47 et p 63 du P.).

L'EPS doit être mise **en relation avec les autres champs disciplinaires**, et doit jouer pleinement son rôle dans une éducation globale dont la responsabilité est assurée par un **maître polyvalent**.



3 LES HORAIRES

3.1 École maternelle :

Pour respecter les besoins de mouvement et les rythmes biologiques de l'enfant, nous préconisons **des séances quotidiennes** de 30 minutes (petite section) à 45 minutes (grande section).

3.2 École élémentaire :

L'EPS y constitue un **domaine à part entière**. Dans le cadre des 108 heures annualisées, nous recommandons une pratique hebdomadaire de 3 heures.

Attention : *Les temps de récréation (15 minutes par demi-journée) sont retirés de manière proportionnelle dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires. Il convient donc de ne retirer que 15 minutes sur les trois heures consacrés à l'EPS.*

Il est conseillé de répartir cet horaire hebdomadaire sur au moins deux jours (il est même recommandé de proposer une pratique quotidienne au cycle 2).

Des rythmes différents sont possibles sur plusieurs semaines à condition de vérifier que l'horaire global soit respecté. C'est notamment le cas lors d'un projet spécifique : classe de mer, classe équitation, cycle de voile, cycle de natation...

Le temps de déplacement pour se rendre sur un lieu de pratique (salle de gym, piscine, école de voile ...) est compté dans l'horaire et ne doit pas être supérieur au temps d'activité.

4 LES ACTEURS DE L'EPS

4.1 L'Enseignant

L'Enseignant (instituteur ou le professeur d'école) est chargé d'enseigner l'EPS au même titre que les autres disciplines. Il serait tout à fait inopportun que se développent des initiatives permettant aux enseignants (polyvalents) de se décharger de cette discipline sur des personnes extérieures à l'école. A ce titre l'enseignant ne peut s'exonérer de pratiquer cette discipline.

4.2 L'équipe pédagogique

Le directeur de l'école et les collègues peuvent apporter une aide à l'élaboration et à l'organisation des séances. **Un décroisement ou des échanges de service** peuvent être mis en place.

4.3 L'intervenant extérieur

L'intervenant extérieur en EPS possède des qualifications particulières susceptibles d'**apporter un éclairage technique** sur une activité physique ou sportive spécifique. La participation de ces intervenants sera basée obligatoirement sur une collaboration avec le maître, dans le cadre du projet pédagogique de la classe et du projet EPS de l'école. La procédure de demande d'intervenant est précisée dans la circulaire **CS13-3700-384/DENC du 15 juillet 2013**.

4.4 L'équipe de circonscription

Dans chaque circonscription, exercent des conseillers pédagogiques. **Leur rôle est d'apporter aide et conseils** aux enseignants. Vous pouvez faire appel à eux en cas de doutes ou d'interrogations concernant l'enseignement de l'EPS
L'Inspecteur de circonscription peut également apporter aide et conseils.

4.5 L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Nouvelle-Calédonie (USEP NC)

L'USEP a pour mission d'aider au développement de l'éducation physique à l'école primaire : cette mission s'exerce dans la perspective d'une éducation à la vie associative et à la citoyenneté.

Dans ce cadre, **l'USEP organise des rencontres sportives** de circonscription et/ou territoriales sur le temps scolaire.



5 LA PROGRAMMATION EN EPS *

**document disponible sur le site de la DENC*

La programmation est un outil qui permet de s'assurer que chaque élève développe des compétences motrices évaluables à la fin du cycle 3.

La programmation, est un choix réfléchi et organisé d'APSA*, permettant d'atteindre les objectifs fixés par le projet EPS de l'école, en relation avec les compétences spécifiques visées. **Ce n'est en aucun cas une juxtaposition d'activités.**

➔ **Programmer, c'est proposer un « menu » complet et équilibré.**

5.1 Les éléments à prendre en compte

- Prendre en compte ses propres compétences ainsi que celles de ses collègues,
- Prendre en compte le projet de circonscription : calendrier des rencontres sportives USEP, le projet d'école et le projet de cycle,
- Recenser les moyens en installations, en matériel et en personnes ressources,
- Tenir compte des périodes scolaires. L'année scolaire est découpée en 5 périodes. Au cours de chacune d'elles, 2 activités au moins seront abordées par les élèves,
- Elaborer un planning rendant opérationnelle la programmation en coordonnant les emplois du temps de l'école,
- Elaborer des unités d'apprentissage,
- Elaborer des outils d'observation afin de mettre en place des situations pertinentes, en fonction du niveau de la classe et des besoins moteurs, cognitifs et affectifs des élèves.

5.2 Les éléments à respecter

- Respecter les principes d'équilibre :
 - ➔ En choisissant des activités variées dans les 3 ou 4 compétences spécifiques,
 - ➔ En tenant compte de la pratique antérieure.
- Respecter la complémentarité :
 - ➔ En prévoyant la pratique de plusieurs activités dans chaque compétence, dans l'année, et au cours de la scolarité.
- Respecter la continuité des APSA :
 - ➔ En affinant celles déjà abordées au cours des années précédentes et en les faisant évoluer.

6 LE MODULE D'APPRENTISSAGE (annexe 1)

Le module d'apprentissage est un cadre méthodologique qui va permettre de **structurer l'enseignement** d'une activité physique et sportive pour concevoir des situations pédagogiques articulées entre elles. Il doit permettre de **placer les élèves en situation de projet** et leur permettre de donner du sens aux apprentissages.

Pour que les apprentissages soient réels, le module d'apprentissage doit être composé de **8 à 12 séances** (possibilité de couper un module en 2 X 6 séances consécutives).

6.1 Les différentes étapes à travers les séances

6.1.1. Phase d'entrée (1 à 2 séances) → Temps pour entrer dans l'activité.

- Pour l'élève : premier contact avec le projet de travail afin d'établir une relation positive avec l'activité proposée.
- Pour le maître : apprécier le niveau de compétences antérieurement acquis, identifier les représentations des élèves à travers une situation de référence →
 - pour faire le point de ce que les élèves savent, peuvent accepter de réaliser, pour permettre de déterminer les problèmes pour lesquels les élèves n'ont pas encore de solutions,
 - pour organiser progressivement la classe, aider les enfants à analyser leurs besoins.

6.1.2. Phase d'apprentissage (6 à 8 séances) → Temps pour apprendre et progresser.

- Pour le maître : guider dans les apprentissages →
 - au moyen de tâches « semi-définies » ou de situations problèmes en fonction des objectifs posés,
 - au moyen de tâches « définies » permettant d'intégrer et d'automatiser les règles d'action retenues en classe,
 - en prenant appui sur les différentes observations réalisées.

Le maître organise un ensemble de situations d'apprentissages propices aux progrès des enfants en fonction d'objectifs clairs.

Ce temps d'apprentissage doit être suffisamment long pour permettre à l'enfant d'exercer sa pratique.

6.1.3. Evaluation (1 à 2 séances) → Temps pour évaluer.

- Evaluation du niveau d'acquisition de la compétence.
- Retour à la situation de référence (identique ou modifiée).
- Formulaire de critères de réussite liés aux différents niveaux d'acquisition possible.



7 LA SEANCE * (annexe 2)

**fiches de préparation disponibles sur le site de la DENC*

7.1 Prévention et sécurité

La sécurité d'une séance d'EPS est liée à la capacité de l'enseignant à :

- Choisir des pratiques physiques, sportives, adaptées aux capacités physiques des élèves. ***Attention : certaines activités requièrent un encadrement renforcé, d'autres sont interdites (cf circulaire N°CS13-3700-618/DENC du 18 novembre 2013 relative aux activités physiques et sportives nécessitant un encadrement renforcé).***
- Définir les conditions de surveillance, de sécurité et d'encadrement ;
- Vérifier l'état des équipements et des matériels utilisés ;
- Adapter les efforts sollicités dans l'action aux capacités réelles des enfants qui pratiquent.

7.2 Préparation d'une séance (Pour ne pas improviser, pour garder le fil conducteur d'une séance à l'autre, pour pouvoir être plus disponible).

7.2.1. Les objectifs

Quelles sont les compétences que je vise ? Quels apprentissages mettre en œuvre, par rapport aux élèves, en fonction de leur âge et de leurs capacités ?

7.2.2. L'activité support

Dans quel domaine cette activité s'inscrit-elle ?

7.2.3. La place de la séance

La séance n'est pas isolée : elle s'inscrit dans une unité d'apprentissage de 6 à 12 séances qui, elle-même, s'inscrit dans une programmation annuelle de l'EPS.

7.2.4. Le contenu et la démarche

Activité support, durée, situations, organisation, objectifs.

7.2.5. Le matériel et les lieux

Gros matériel / petit matériel. Un objet pour chacun ou pour plusieurs. Papier, crayons pour coder, craies, cônes, plots, cordes pour délimiter. Milieu aménagé ou non : gymnase, stade, parc, cour, salle ...

7.2.6. Le bilan

Evaluation et remédiation éventuelle.



7.3 Déroulement d'une séance

<p>Entrée dans l'activité (5 à 10 min)</p>	<p>- Mise en place du matériel. - Mise en activité en rapport avec l'objectif choisi et l'Activité Physique et Sportive. A l'école primaire, il s'agit davantage d'une mobilisation de l'attention des élèves sur leur projet d'action que d'un échauffement musculaire*. <i>* Ne pas oublier que, jusqu'à 12 ans, les enfants n'ont pas besoin d'échauffement musculaire systématique d'un point de vue physiologique, pour entrer dans l'activité physique.</i></p>	<p>5 min 5 min max</p>
<p>Déroulement de la séance (30 min)</p>	<p>- <u>Reprise</u> d'une ou deux situations issues des séances précédentes, reprise de ce qui a été vécu, sécurisation, motivation...</p> <p>- <u>Lancement</u> des situations avec rappel des consignes et des critères de réussite.</p> <p>- <u>Activité</u> : grâce au travail effectué avant la séance, les situations proposées permettent :</p> <p>→ de responsabiliser les élèves, de les faire travailler en autonomie et de gérer les ateliers**, <i>** Le maître observe et relève des informations pour intervention différée et analyse de la séance</i></p> <p>→ d'avoir un maximum de temps d'activité pendant la séance***, <i>*** Dans la situation d'apprentissage : nombre de répétitions nécessaires à l'acquisition des compétences au regard des critères de réussite déterminés au préalable et des supports d'évaluation construits.</i></p> <p>→ d'avoir des temps de régulation****. <i>**** Grâce à son positionnement et à son observation, l'enseignant doit remédier immédiatement en fonction des besoins des élèves et des objectifs poursuivis.</i></p>	<p>10 min max</p> <p>1 min max par situation</p> <p>20 min</p>
<p>Fin de la séance (5 à 10 min)</p>	<p>- Rangement du matériel. - Remise au calme si nécessaire.</p>	<p>5 min max</p>

8 LA GESTION DU GROUPE EN EPS

On ne résout pas les problèmes liés à la gestion du groupe en utilisant des « recettes miracle ». Il faut souvent de la patience, de la cohérence et de la continuité.

L'EPS, par la nature des activités et la motivation qu'elle suscite peut contribuer efficacement à améliorer les comportements et les relations dans la classe.

C'est par la qualité de sa réflexion, par sa vigilance et la pertinence de ses interventions que l'enseignant offre à sa classe des conditions favorables au bon déroulement de la séance. Il lui appartient de préciser avec rigueur sa démarche.

Les règles et habitudes de vie de la classe restent en général les mêmes quelque soit la discipline. En revanche, les attitudes et réactions des élèves peuvent être différentes selon l'environnement dans lequel ils évoluent. L'enseignant devra donc prendre en compte cette réalité afin d'adapter sa pratique aux nouvelles conditions. Il restera cependant **exigeant quant au respect des règles et des consignes.**

9 LE MATERIEL (Liste non exhaustive)

9.1 Les installations – les lieux

9.1.1. D'extérieur :

- cour d'école,
- terrain de jeu, aires gazonnées,
- stade, plateau aménagé (lignes tracées au sol),
- parc, forêt, bois.
- piscine, mer.

9.1.2. Couvertes :

- gymnase, salles omnisport,
- salles spécialisées (judo, agrès ...),
- salle de motricité (maternelle).

9.2 Le matériel (liste à actualiser en fonction de l'école)

- Balles lestées, vortex, anneaux, sacs de sable...
- Haies, témoins de relais...
- Balles (de toutes sortes), ballons (de différentes tailles), ballons de baudruche,
- frisbee, boussoles, cartes, balises (course d'orientation)...
- Crosses, raquettes, échasses, cordes et cordelettes...
- Patins, rollers, bicyclettes, tricycles, planches à roulettes...
- Décamètre, plots, cônes, coupelles, lattes, cordes, cerceaux, chronomètre(s), sifflets, planches à noter...
- Magnétophone, tambourin (rythme), maracas, foulards, rubans
- Maillots, chasubles, dossards...
- Tables, bancs, escabeaux, chaises, espaliers, tapis, structures mousse.....
- Tubes, coupons de tissu, sacs de graines, cartons, rouleaux...
- Bouteilles en plastique, boîtes, bidons, palets... ..
- Pots de yaourts, barils, manches à balai...
- Caisse, boîtes de rangement, caissettes...
- ...

10 BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE / RESSOURCES

Les programmes des écoles maternelle et élémentaires de la Nouvelle-Calédonie (2012), les documents d'accompagnement (natation, voile, cricket)

Le site de la DENC (internet) - Onglet Pédagogie → Domaines et disciplines d'enseignement → Autonomie et initiative → EPS

Les diverses documentations qui peuvent être prêtées par les Conseillers pédagogiques de circonscription

La « **Revue EPS 1** disponible à la circonscription ou à la DENC.

Les nombreuses documentations EPS diffusées par les divers CDDP et CRDP, qui peuvent être consultées ou achetées.

Les ouvrages des éditeurs spécialisés des Activités Physiques et Sportives.

Les sites EPS des circonscriptions académiques sur internet.

ANNEXE 1

ORGANISER SON MODULE D'APPRENTISSAGE SEANCE

Entrer dans l'activité (1 à 2 séances)	Comment ?	Pourquoi ?	Évaluation diagnostique
	→ En mettant en place des situations ouvertes, ludiques, motivantes.	→ Pour observer, se renseigner, pour voir où on en est.	→ Faire un inventaire des réponses des élèves.

	Comment ?	Pourquoi ?	Évaluation formative
Apprendre et progresser (6 à 8 séances)	→ En mettant en place des situations ayant chacune un objectif précis.	→ Pour ajuster, remédier (complexifier mais aussi simplifier), adapter le dispositif aux différences individuelles, consolider, stabiliser (répéter, s'entraîner...)	→ Observer (prise d'informations), analyser (les élèves comprennent leurs actions, prennent conscience de leurs réussites et de leurs manques), réguler.

	Comment ?	Pourquoi ?	Évaluation sommative
Évaluer les acquis (1 à 2 séances)	→ En mettant en place des situations évaluatives fermées.	→ Pour définir le niveau atteint, certifier un apprentissage, mesurer les progrès.	→ Comparer à l'aide de critères définis par l'enseignant.

ANNEXE 2

PREPARER ET ORGANISER SA SEANCE

LA SÉCURITÉ

Avant

Rappeler les règles à respecter. Bien en expliciter les enjeux afin de favoriser la prise de conscience des élèves.

Pendant

Se placer de manière à voir l'ensemble du groupe et être vu par tous. Privilégier si nécessaire un atelier mais en gardant un regard attentif sur les autres.

Ne pas hésiter à intervenir, voire interrompre la séance, si besoin de rappeler les consignes.

Après

Revenir sur les attitudes observées (respect ou transgressions) avec l'ensemble du groupe.

LES CONSIGNES

Avant

Les donner en classe. En vérifier la compréhension par les élèves. Envisager une trace écrite (affiche) emportée sur le lieu d'activité.

Pendant

Rappel possible par des élèves. Favoriser l'écoute en ritualisant : on se regroupe au signal, pas de matériel dans les mains, l'enseignant doit voir tous les élèves.

Consignes et relances courtes afin de favoriser le temps d'activité. Les consignes et critères de réussite peuvent être affichés.

LE MATÉRIEL

Connaître le matériel disponible

En vérifier l'état et la stabilité

Prévoir une quantité suffisante, ex : 1 objet par élève pour une première séance à la maternelle.

Envisager un matériel supplémentaire pour d'éventuelles relances (ballons plus petits, cibles plus ou moins grandes,...)

- Prévoir le rangement si possible avec les élèves.

LE TEMPS

Privilégier un temps d'activité maximum.

Ne pas prolonger les phases de regroupement.

Alterner les périodes de travail et de repos.

Privilégier les phases de jeu permettant la participation du plus grand nombre.

Eviter les jeux à élimination immédiate.

Prévoir un retour au calme si nécessaire.

L'ESPACE

Distinguer : espace de regroupement (temps de parole) et d'action.

Matérialiser l'espace d'évolution et les espaces interdits.

Clarifier l'organisation spatiale et temporelle : (rotation d'ateliers, sens du parcours, début et fin des ateliers au même moment).